

2.888.869a 11011
ve Région Militaire
51^e Division Militaire Territoriale
299^e R.I.A.D.

ok
do. L. V. H. H. H. H.

Gyon le 12 décembre 1986

Mon cher Denis,

Après de nombreuses tentatives infructueuses au télé-
phone, je t'envoie ce petit mot en te demandant
de me rappeler d'urgence :

- soit, à mon bureau (78-94-62-91)
- soit à mon domicile (78-59-80-89)

En effet, notre chef de Corps, le Lt-Colonel Marin, en
raison du départ du Lieutenant Delonne, doit procéder
rapidement à son remplacement à la tête de la section
Mortiers.

Ta position d'adjoint ainsi que ta formation militaire
dans le domaine de l'appui mortier te prédestinent naturellement
à ce commandement.

Notre chef de corps y met cependant des conditions :

- 1) une disponibilité suffisante pour te permettre de commander
effectivement cette section,
- 2) un souci permanent d'animation, de coordination et de
suivi de l'activité de tes cadres,
- 3) une volonté tenace pour amener la capacité opérationnelle
de cette section au meilleur niveau.

Cette section constitue, en effet, un rouage essentiel du
régiment dans les missions qu'il lui incomberait d'accomplir.

En outre, l'adjonction récente d'un groupe mortier dans chacune
des compagnies de combat impose au futur chef de section mortier
la prise en compte de leur formation théorique et pratique.

Dans l'attente de ton appel, je te renouvelle
l'expression de mon amical souvenir.

CHE Viaouët / cy
